RECOMMANDATION UIT-R F.556-1*

CONDUIT NUMÉRIQUE FICTIF DE RÉFÉRENCE POUR LES FAISCEAUX HERTZIENS POUVANT FAIRE PARTIE D'UN RÉSEAU NUMÉRIQUE A INTÉGRATION DE SERVICES – SYSTÈMES AYANT UNE CAPACITÉ SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME NIVEAU HIÉRARCHIQUE

(1978-1986)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il y a intérêt à définir un conduit numérique fictif de référence pour faisceaux hertziens numériques qui puisse servir de guide à ceux qui conçoivent et réalisent le matériel et les systèmes destinés à être utilisés dans des réseaux internationaux de télécommunication;
- *b)* que les conduits numériques fictifs de référence pour faisceaux hertziens numériques devraient être analogues, autant que possible, aux conduits numériques fictifs de référence d'une longueur de 2500 km spécifiés par l'UIT-T;
- c) que la capacité des faisceaux hertziens numériques devrait correspondre à celle d'un niveau hiérarchique recommandé par l'UIT-T, ou à un multiple entier de celui-ci,

recommande

- 1. qu'un conduit numérique fictif de référence pour faisceaux hertziens numériques, correspondant à la «classe de qualité élevée» définie par la Recommandation UIT-T G.821, ayant une capacité supérieure au deuxième niveau hiérarchique, ait 2500 km de longueur (voir la Note 1);
- **2.** qu'un tel conduit numérique comporte, pour chaque sens de transmission, neuf ensembles d'équipements de multiplexage numérique aux niveaux hiérarchiques recommandés par l'UIT-T, étant entendu que par l'expression «ensembles d'équipements de multiplexage numérique» il faut entendre un certain nombre de multiplexeurs et de démultiplexeurs associés;
- **3.** que ce conduit numérique comprenne également neuf sections radioélectriques numériques consécutives d'égale longueur (voir la Note 2);
- **4.** que ce conduit numérique fictif de référence soit tel que représenté sur la Fig. 1.
- Note 1. Conformément au considérant c) du préambule, ce conduit numérique fictif de référence s'applique également aux systèmes dont la capacité est un multiple entier du deuxième niveau hiérarchique ou d'un niveau supérieur.
- Note 2. Une section radioélectrique numérique se compose de deux équipements terminaux consécutifs et du milieu de transmission intermédiaire, qui fournissent tous les moyens nécessaires pour émettre et recevoir, entre deux répartiteurs numériques, ou leur équivalent, un signal numérique ayant un débit spécifié (voir la Recommandation UIT-T G.702). En raison des caractéristiques de certains systèmes de faisceaux hertziens (par exemple, conversion de code, insertion de bits de justification, de bits de parité et de bits de service), le débit binaire à l'intérieur de la section radioélectrique numérique peut prendre une valeur différente du niveau hiérarchique recommandé par l'UIT-T ou d'un multiple entier de celui-ci.

^{*} La Commission d'études 9 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2000 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.

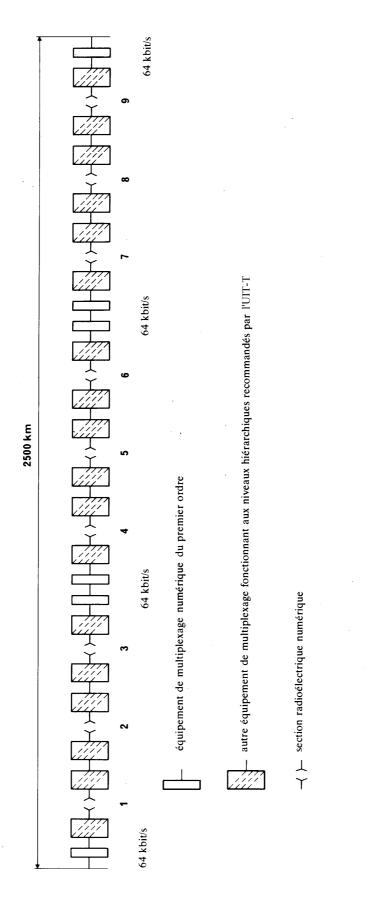


FIGURE 1 – Conduit numérique fictif de référence pour faisceaux hertziens ayant une capacité supérieure au deuxième niveau hiérarchique

(Pour information, voir la Recommandation UIT-R F.594)

0556-01